

Séance du 30 Juin 2017

Le trente juin deux-mille dix-sept à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme CHAPUIS Lysiane Maire.

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, M. FOURNIER Michel, Mme PASQUET Christine, Mme CAILLERE-GAUTIER Karine, Mme BOURDOIS Muguette, M. NAUDIN Gérard, M. JACHIMOWIEZ Jordan, M. LEFRANC Jonathan, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. BRAULT Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme Elizabeth GROENEWEG

Ecole et périscolaire

Garderie périscolaire

Notre école de regroupement étant à Saint Maurice sur Aveyron, dès qu'un bébé est gardé à Châtillon-Coligny (du fait d'un manque d'assistantes maternelles sur Aillant), Madame le Maire informe les parents qu'ils devront s'organiser pour qu'à 3 ans, l'enfant puisse aller à l'école de Saint Maurice sur Aveyron. Les parents comprennent bien, mais comment faire quand on travaille sur Gien ou Montargis pour éviter le détour par Saint Maurice sur Aveyron (garderie à partir de 7h) ou pour éviter de lever trop tôt l'enfant ?

Madame le Maire a adressé un questionnaire aux 20 familles concernées représentant 30 enfants pour l'école à la rentrée 2017. Elle leur a demandé s'ils étaient intéressés par une garderie matin et/ou soir. 5 familles ont répondu dont une dit ne pas être intéressée.

De ce fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir une garderie périscolaire :

- le matin de 7h20 à 8h20 (heure de conduite au car sur la place de l'église),
- le soir de 17h00 (heure d'arrivée du car) à 19h00.

CREE une régie pour la garderie périscolaire qui aura pour dénomination régie "garderie",

FIXE les tarifs comme suit :

- 2 € le matin par enfant,
- 2 € le soir par enfant.

AUTORISE Mme le Maire à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour exercer les fonctions de surveillance à la garderie périscolaire, au grade d'adjoint d'animation pour l'année scolaire 2017/2018, à savoir du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018, à raison de 10h50 hebdomadaires.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier.

Le déficit "régie" pourrait atteindre 5 000 € pour l'année scolaire 2017-2018.

A l'unanimité, les conseillers acceptent cette année scolaire d'essai pour une garderie et se réservent le droit d'accepter de continuer ou non aux vues des résultats sachant que nous souhaitons rendre service aux familles et que nous devons aussi accepter un déficit d'environ 5 000 € entre les recettes et le coût réel.

Rythmes scolaires

Madame le Maire informe les membres du conseil que mardi 20 juin le conseil d'école s'est réuni afin d'évoquer entre autres les rythmes scolaires.

Le conseil d'école se compose de :

- 5 parents (1 par classe),
- 5 enseignants,
- 1 représentant par commune du regroupement à savoir le maire de chaque commune (donc les 3 maires).

Dans l'ensemble, le souhait porte sur le retour à la semaine de 4 jours ; or, on attend le décret.

Les mairies ont décidé que tant que le décret n'était pas paru, l'organisation des TAP serait maintenue à la rentrée de septembre 2017. Le décret va sortir trop tard pour qu'on s'organise correctement pour la rentrée. Pensons aux parents qui travaillent qui vont encore devoir trouver une nouvelle organisation.

Les 3 maires ont décidé de se retrouver dès mardi 27 juin pour penser l'organisation des TAP à la rentrée : mêmes jours, mêmes horaires que l'an dernier.

Une proposition est faite pour faire les TAP le mercredi matin, cela est impossible car l'éducation nationale l'interdit.

Dès le lendemain, le décret est paru avec la possibilité du retour à la semaine de 4 jours.

Madame le Maire informe que le sujet a été évoqué en conférence des maires du 30 juin : il semble qu'une grande partie des communes de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais souhaitent demander de revenir dès la rentrée 2017 à la semaine de 4 jours.

Il semble toutefois difficile de pouvoir organiser le mercredi complet en centre de loisirs dès la rentrée 2017, ce qui faciliterait l'organisation des mercredis pour les parents qui travaillent.

Il est également interdit aux communes de s'organiser en centre de loisirs car la compétence a été transférée à la Communauté de Communes.

Si l'on opte pour la semaine de 4 jours, il ne sera pas possible non plus de faire une garderie dans l'école car l'éducation nationale l'interdit.

12 mercredis matin devront être consacrés par les enseignants aux enfants qui ont besoin des APC (activités pédagogiques complémentaires).

Un nouveau conseil d'école est prévu à l'école de Saint Maurice sur Aveyron, le jeudi 6 juillet à 18h. Un vote sera fait à bulletin secret pour connaître la suite à donner : semaine de 4 jours ou non et si c'est la semaine de 4 jours qui est majoritairement demandée, la réponse devra être envoyée à l'inspection académique qui attend les réponses pour le 7 juillet au plus tard.

INFORMATIONS DIVERSES

SCOT

Le schéma de cohérence territoriale du Montargois en Gâtinais est maintenant terminé et validé. Cela sera un excellent outil qui va être très utile au niveau urbanistique, paysager... pour les 20 années à venir.

SIVLO (syndicat intercommunal des vallées du Loing et de l'Ouanne)

Le 29 mai dernier, le comité syndical a approuvé le projet et le processus de transformation du syndicat mixte du bassin du Loing visant à créer un EPAGE à l'échelle du bassin versant du Loing et à autoriser le Président, Benoît Digeon, à prendre toute initiative en la matière pour atteindre cet objectif au cours de l'année 2018.

A cet effet, le comité syndical a approuvé le projet de fusion du syndicat intercommunal des vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO), du syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin du Fusin, du syndicat mixte d'aménagement de gestion du Loing (SMAGL), du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Haut-Lunain, du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la vallée de l'Ouanne, du syndicat intercommunal à vocation unique Ru du Bignon.

Ce comité syndical a donc demandé aux Préfets du Loiret, de l'Yonne et de la Seine et Marne d'arrêter conjointement le projet de périmètre de ce nouveau syndicat issu de la fusion pour une constitution effective au 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2018, le SIVLO, ce sera 110 communes et 156 000 habitants, au service des rivières.

La visite annuelle du SIVLO aura lieu jeudi 21 septembre prochain. Mme Chapuis en tant que déléguée pour la commune à la commission Loing Amont y sera présente : c'est l'occasion de voir les travaux effectués par le SIVLO durant l'année.

Visite de l'usine d'incinération

Madame le Maire informe les membres du conseil que les élus sont invités à visiter l'usine d'incinération d'Arrabloy, le vendredi 29 septembre 2017. Mme Elizabeth Groeneweg et M. Gérard Naudin sont volontaires.

Implantation d'un cinérarium en septembre

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil le projet du cinérarium.

Celui-ci consiste en :

- 1 columbarium avec 2 modules de 6 cases (espace en chaque case),
- 6 cavurnes,
- 1 jardin du souvenir :
 - l'installation d'un réceptacle en béton sans fond,
 - 1 grille apposée dessus,

- le tout recouvert de galets,
- la bordure étant en granit.
- 1 totem,
- 1 banc,

Le montant de toutes les installations est de 15 313,55 € HT soit 18 376,26 € TTC.

Le département accorde 8 000 € d'aide à la commune (au titre de l'aide aux communes à faible population c'est-à-dire inférieur à 650 habitants). Nous pourrions aussi récupérer le fonds de compensation TVA. Il restera à la charge de la commune environ 8 000 €.

Travaux de voirie (gérés par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais).

Le revêtement de la route de Fontainejean sera refait cette année, de l'intersection avec la Route Départementale 41 jusqu'à la limite avec la commune de Saint Maurice sur Aveyron, soit l'intégralité de la voie communale n°7.

Le revêtement à partir de l'intersection avec la Route Départementale 41 jusqu'au panneau sortie de village sera un revêtement "spécial ville" qui amortit les bruits de roulement !

Le chemin des Pétriers (voie communale n°18) sera également refait.

Ces travaux de voirie sont réalisés par la Communauté de Communes et suivi par M. Fournier, 1^{er} adjoint.

Travaux d'aménagement voirie centre bourg

Ces travaux consistent essentiellement en un rétrécissement à l'entrée d'Aillant sur Milleron venant du Charme (2 écluses pour rétrécir l'arrivée sur Aillant et des places de stationnement près de la mairie) et en un plateau surélevé et sécurisé pour les cars scolaires face à la place de l'église.

Les 3 dos d'âne devenus accidentogènes seront supprimés.

Les trottoirs de toute la traversée du bourg seront refaits.

La circulation se fera à 50km/h dans le bourg sauf au niveau du plateau surélevé 30 km/h (voire à l'arrêt quand les cars scolaires stationneront). Ces travaux se feront en septembre prochain.

Ces travaux d'un montant de 106 000 € HT seront financés à hauteur de :

- 40 % par la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux accordée par M. le Préfet,
- 10 % par le Département,
- 50 % autofinancement et emprunt sur 2 ans.

Installation de panneaux de signalisation

Dans quelques jours, l'installation de 2 radars pédagogiques sur la Route Départementale 41, aux entrées du village rappelleront que nous devons circuler à 50km/h. Des panneaux de signalisation le seront également complétant l'installation de l'an passé.

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

Bien que notre mairie ne soit pas dotée d'un dispositif de recueils pour les cartes nationales d'identité et les passeports, M. le Préfet met l'accent sur le rôle que notre service peut maintenir dans la préparation des demandes de titres offrant à nos administrés un accueil de proximité et en agissant en solidarité avec les communes voisines équipées de dispositif de recueil.

Défiibrillateur

Prochainement, nous nous équiperons d'un défiibrillateur que nous installerons à l'extérieur, près de l'entrée, de la salle Marcel Déprez.

Séance levée à: 20:00